

PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

SECTEUR AGRICOLE *

Attention !

La période de professionnalisation ne peut se dérouler qu'après accord de financement du FAFSEA

Cette demande de prise en charge dûment complétée, ainsi que les justificatifs demandés, doivent être envoyés à votre Délégation régionale du FAFSEA au moins 30 jours avant le début de la formation.

> DÉMARCHES À ENTREPRENDRE

- 1 • Quel que soit l'initiateur, l'employeur transmet cette demande de prise en charge au FAFSEA au moins 30 jours avant le début de la formation, accompagnée d'une copie du dernier bulletin de salaire. Si l'initiateur est le salarié, le document justifiant de ses droits acquis au titre du DIF doit également être joint.
- 2 • Le FAFSEA informe l'employeur et le salarié de sa décision dans les 3 semaines qui suivent la réception du dossier complet.
- 3 • En cas d'acceptation, le salarié suit sa formation et l'employeur règle les frais de formation, la rémunération et/ou l'allocation de formation.
- 4 • Après la formation, l'employeur envoie au FAFSEA un dossier de règlement et les pièces justificatives : copie de la convention de formation (si la formation est dispensée par un organisme de formation), attestations de présence en formation, bulletins de salaire.

> INITIATIVE DE LA DEMANDE

l'employeur pour une durée totale de heures,
 dont heures pendant le temps de travail ;
 et/ou heures hors temps de travail.

le salarié pour une durée totale de heures,
 dont heures pendant le temps de travail ;
 et/ou heures hors temps de travail.

Nombre d'heures excédant le DIF : heures.

> LE BÉNÉFICIAIRE, SALARIÉ EN CDI

M. Mme Mlle Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : / / N° dépt : à : _____

Adresse complète : _____

Code postal : Ville : _____

Niveau de Formation :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> VI (fin de scolarité obligatoire) | <input type="checkbox"/> V (niveau BEP ou 1ère année du cycle secondaire) |
| <input type="checkbox"/> IV (Niveau Bac) | <input type="checkbox"/> III (niveau Bac + 2) |
| <input type="checkbox"/> II (niveau Bac + 3 et 4) | <input type="checkbox"/> I (niveau Bac + 5 et plus) |

Certification la plus élevée obtenue (diplôme, CQP, RPP) : _____

Date d'obtention de cette certification : / /

Date d'entrée dans la vie professionnelle : / /

Date d'embauche dans l'entreprise : / /

Type de contrat de travail CDI : à temps complet à temps partiel : heures par mois

Fonction exercée : _____

Qualification :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ouvrier non qualifié | <input type="checkbox"/> Ouvrier qualifié | <input type="checkbox"/> Ouvrier hautement qualifié |
| <input type="checkbox"/> Employé | <input type="checkbox"/> Agent de maîtrise/Technicien | <input type="checkbox"/> Ingénieur/Cadre |

* Entreprises de la production agricole, de travaux agricoles et/ou forestiers, du paysage, des CUMA et des sylviculteurs.



PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

Secteur agricole

➤ PROGRAMME DE FORMATION

Attention !

La période de professionnalisation ne peut se dérouler qu'après accord de financement du FAFSEA

Observations								
Types d'évaluations prévus								
Méthodes et moyens pédagogiques utilisés								
Dates								
Durées en heures								
Intitulés des séquences pédagogiques								
Objectifs visés								

Cette demande de prise en charge dûment complétée, ainsi que les justificatifs demandés, doivent être envoyés à votre Délégation régionale du FAFSEA au moins 30 jours avant le début de la formation.

Bénéficiaire
Signature

Organisme dispensateur
Cachet et signature

Entreprise
Cachet et signature

PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

Secteur agricole

> FINANCEMENT DE LA FORMATION

Modalités de prise en charge par le Fafsea - période débutant en 2008

Le FAFSEA rembourse l'employeur dans la limite de 25 € net de taxes par heure de formation suivie, au titre des coûts pédagogiques, de l'allocation de formation et/ou de la rémunération, sur présentation des pièces justificatives qui accompagnent le dossier de règlement.

Attention !

La période de professionnalisation ne peut se dérouler qu'après accord de financement du FAFSEA

Tableau de financement - période débutant en 2008

Budget prévisionnel	Coût horaire	Nombre d'heures	Total
Coûts pédagogiques de l'action de formation	_____, ____ € HT	X _____ H	_____, ____ € HT
Allocation de formation (formation hors le temps de travail)	Salaire horaire net de référence ⁽¹⁾ : _____ € X 50% = _____ €	X _____ H	_____, ____ €
Salaire brut chargé (formation pendant le temps de travail)	_____, ____ €	X _____ H	_____, ____ €
TOTAL			_____, ____ €
Demande de prise en charge au FAFSEA	_____, ____ € 25 € maxi	X _____ H	_____, ____ €

(1) Salaire horaire net de référence : total des salaires nets des 12 mois précédant la formation divisé par le total des heures rémunérées au cours de ces 12 mois. Pour vous aider à déterminer le montant de l'allocation de formation, une fiche de calcul vous est proposée sur www.fafsea.com

L'employeur atteste de l'exactitude des informations portées sur ce document. Tout élément de salaire ou de coût non déclaré sur la présente, ne pourra donner lieu à remboursement après acceptation de prise en charge par le Fafsea.

Fait à _____ le _____

Nom et qualité du signataire :

Signature et cachet de l'entreprise

